

Plan de Sauvegarde de l'Oedicnème criard : résumé du rapport annuel 2019 (ADLAM *et al.*)

Camille MIRO, Paul ADLAM, Dominique TISSIER

Le plan local de sauvegarde de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans l'Est lyonnais et Porte de l'Isère a été lancé officiellement le 30 avril 2015 avec la signature de tous les partenaires. Son objectif est de trouver des solutions permettant d'allier la conservation de l'Oedicnème, en maintenant l'effectif nicheur (de l'ordre de 90 couples), et l'aménagement d'un territoire à forts enjeux économiques, tout en préservant 12000 ha de surfaces agricoles. 2019 était la cinquième année de suivi de terrain.



Oedicnème criard, bagueage en juillet 2019 à la carrière ELG, D. TISSIER

Le Département du Rhône abrite environ 300 couples d'Oedicnèmes criards (TISSIER 2006), dont quelques dizaines aux portes ou à l'intérieur même de l'agglomération lyonnaise, ce qui doit constituer un cas unique en Europe. L'espèce, protégée et classée en annexe 1 de la Directive Européenne 79/409/CEE (dite directive "Oiseaux"), est étudiée par la LPO Rhône depuis 1998.

On conçoit que la proximité de la ville soit la source de menaces fortes, en particulier dans l'Est lyonnais, vaste plaine alluviale vouée en grande partie à un usage agricole basé sur des grandes cultures, formant de fait un habitat favorable à l'Oedicnème. L'absence de relief et la densité du réseau viaire a favorisé l'urbanisation de ce territoire. De plus, les politiques d'urbanisme de ces 40 dernières années confortent le développement démographique et économique de cette partie de l'agglomération lyonnaise.

Cette tendance de fond s'est concrétisée par des projets de grands aménagements, tels que le Stade de l'OL, des voiries (LY12) ou des zones commerciales (Village de marques de Villefontaine), des extensions de Z.I., qui ont tous impacté les zones de nidification de l'Oedicnème.

Dans ce contexte la DREAL a suggéré la mise en place d'un plan de sauvegarde. La Métropole de Lyon a lancé une étude qui a permis de définir les mesures à mettre en place. Cette étude réalisée par les bureaux d'étude Latitude UEP et Apus, a été publiée en 2014 et validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSPRN) la même année.

Ce Plan Local de Sauvegarde, unique en France, s'applique à un vaste territoire de 66000 ha (carte n°1) dont 27520 favorables à l'espèce, à cheval entre les départements du Rhône (32 communes) et de l'Isère (14 communes) et abritant environ 90 couples nicheurs.

Plusieurs partenaires y sont associés : la Métropole de Lyon, les communautés de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO), la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), la DREAL Rhône Alpes, les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère, les carrières UNICEM et les associations animatrices du plan : **la LPO Rhône** et l'association Porte de l'Isère Environnement (APIE).



GRAND LYON
la métropole



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE



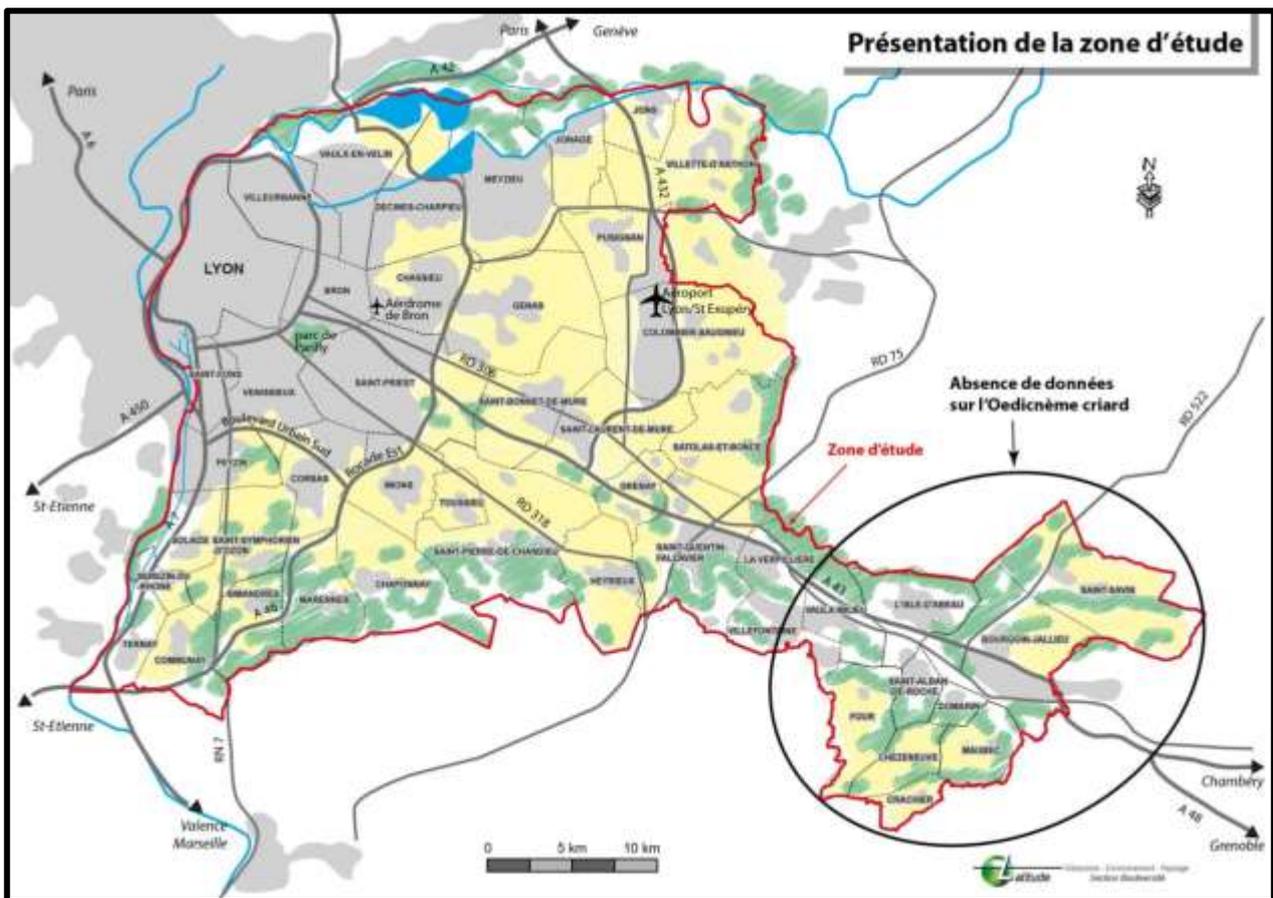
Le Plan est entré dans sa phase d'animation active de terrain en mars 2015 et bénéficie du travail de 4 salariés des associations LPO-Rhône et APIE et le concours très actif de plusieurs de leurs adhérents bénévoles pour mener à bien le recensement des couples et les actions de protection. Le temps imparti en 2018 a été estimé à **255 journées de travail (dont 51% salariées)**.

Un total de 111 couples nicheurs a été trouvé en 2019, pour partie (48%) dans les zones agricoles, cultures (dont 84% de maïs), et pour partie (52%) dans des zones non agricoles, carrières en exploitation, gravières, friches industrielles, chantiers en cours, parkings, aéroports, postes électriques et bassins de rétention d'eaux (16 couples). Ces derniers constituent des sites artificiels appréciés par les oiseaux dans l'Est lyonnais (TISSIER 2017), ce qui n'a jamais été rapporté ailleurs en Europe. A noter comme l'an dernier, la meilleure utilisation par l'espèce des zones compensatoires en gravier (8 couples) déjà installées à Chassieu, Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Priest.

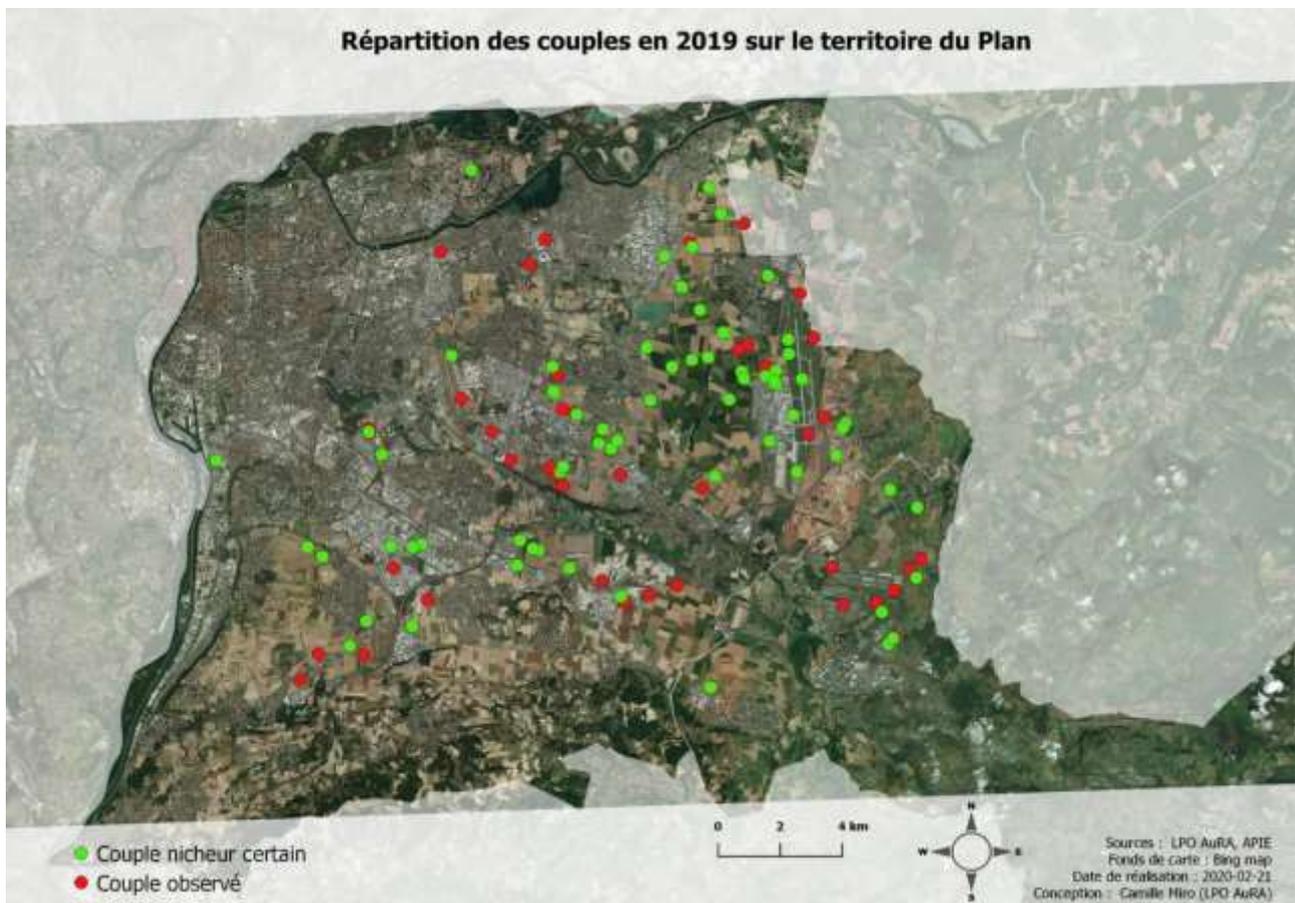
84 nids ont été localisés précisément pour 71 couples. Ceci comprend les pontes de remplacement fréquentes pour cette espèce après échec d'une première ponte, au nombre de 12, et les deuxièmes pontes après réussite d'une première, au nombre de 3 au moins, ce qui confirme les observations de 2017 rapportées dans cette revue (LE COMTE & TISSIER 2017).

Pour ces 84 nids, 47 ont donné un succès certain ou probable, soit environ 56% de réussite, ce qui est proche du meilleur taux de 2015 (54%). Le nombre de couples trouvés est également le plus important depuis 2015. Mais on a trouvé moins d'oiseaux en rassemblement postnuptial.

A noter la ponte la plus précoce jamais enregistrée, au 9 mars 2019, avec éclosion le 4 avril, à Genas.



Carte n°1 : zone d'étude du Plan de Sauvegarde du Grand Est lyonnais



Carte n°2 : répartition des couples nicheurs en 2019

Les sites de nidification ont été regroupés en plusieurs secteurs :

1. Chassieu, aérodrome de Bron et EUREXPO, ancienne ZAC Berliet (7 couples, dont 2 succès)
 2. Plaine de Corbas-Mions et carrière PERRIER (14 couples, dont 7 succès connus)
 3. Plaines de Manissieux et Genas-Ratabizet (16 couples, dont 5 succès)
 4. Plaine de Genas, Pusignan et Saint-Exupéry (38 couples dont 5 dans l'aéroport et 6 au bassin d'orage – 16 succès certains ou probables)
 5. Miribel-Jonage et plaine de Meyzieu (10 couples dont au moins 2 succès)
 6. Plaine d'Heyrieux et carrières (10 couples dont 5 couples en carrière)
 7. Nord-Isère (15 couples).
- Dans le secteur 1, les zones de compensation du projet LY12 ont vu deux couples cantonnés, ce qui est semblable aux années précédentes, mais toujours sans succès de reproduction. Les couples restants sont installés sur les mêmes sites que les années précédentes, soit des friches en attente de construction dont 3 sur l'ancienne ZAC Berliet.
 - Deux des sites du secteur 2 sont actuellement visés par des projets d'aménagement. Notamment, la friche de Corbèges-et-Taches à Corbas, vaste ensemble de 28 ha, où un projet de zone d'activités est en cours d'élaboration. L'aménagement de ce site central où l'espèce est présente depuis de nombreuses années bénéficiera d'une parcelle de compensation nouvelle. Les couples en friche industrielle sont fortement menacés. Deux sites sont concernés par des projets d'aménagement qui font l'objet de mesures de compensation dans le cadre du plan.
A noter un nouveau site à Saint-Fons trouvé par un bureau d'études lors d'une étude d'impact. A noter aussi 5 nouveaux couples trouvés dans la plaine de Corbas, avec deux nids sur le plateau des Grandes Terres dans un secteur de nidification inhabituel le long du boulevard urbain sud.
 - Pour le secteur 3, la plupart des sites situés en ZI sont menacés de façon directe. Le site de la Z.I. de Pierre Blanche à Manissieux, déjà partiellement construit en 2018, a gardé deux couples (dont l'un a mené deux nichées successives jusqu'à l'envol) mais pour la dernière fois, puisque les travaux ont débuté en octobre 2019. Une zone de compensation a été créée sur un secteur au sud de l'aérodrome de Bron. La zone « 6^e Sens » est entièrement construite.
 - Dans le secteur 4, on note l'importance des bassins situés autour de l'aéroport de St-Exupéry. Ces bassins ne sont pas *a priori* menacés, mais ils ne bénéficient pas d'une quelconque protection réglementaire. Le plus grand bassin a accueilli un minimum de 6 couples nicheurs cette année, dont 4 ont réussi leur reproduction avec des jeunes à l'envol. Le seul couple en position précaire est celui qui continue de nicher sur une zone industrielle à proximité du village de Colombier.
 - L'effectif du secteur 5 a nettement augmenté avec 10 couples, dont 5 dans la plaine agricole de Jonage. Un couple a niché au site compensatoire des Panettes et 3 dans des friches industrielles de Décines-Charpieu.
 - De même, le secteur 6 passe à 10 couples dont 2 dans des zones compensatoires (dont celle de la Fouillouse). Un couple a niché dans le poste électrique de Mions.
 - En nord-Isère, 3 couples ont niché à deux reprises dont celui du poste électrique de Saint-Quentin-Fallavier. 4 des 8 couples en milieu agricole ont niché dont un avec l'un des oiseaux bagués en 2018 (bague FK posée à CargoPort) retrouvé à Satolas-et-Bonce avec deux poussins.
- Des actions de protection dans des parcelles cultivées** (signalement du nid par deux piquets) ont été menées pour **24 nids**, en collaboration avec les agriculteurs. Nous avons pu noter un bon accueil des agriculteurs contactés grâce à la collaboration des Chambres d'Agriculture. Dans **11 cas**, on a eu éclosion de façon certaine. Le taux de réussite des nichées sur les nids protégés est estimé à 33% soit un niveau inférieur au niveau global de 2019 et inférieur à celui des années précédentes, peut-être à cause de pluies importantes après les éclosions.

En outre, 6 nids en milieu non-agricole ont été protégés, dont 2 dans l'aéroport. Un couple a niché dans la ZI de Pierre Blanche (entreprise SOLYEM) avec la mise en place d'un balisage, comme l'an dernier, mais sans succès. Un nid a été protégé avec succès dans la friche de Corbèges-et-Tâches à Corbas et deux aux postes électriques de Saint-Quentin-Fallavier et de Mions avec l'équipe de RTE.

Ces zones industrielles et friches sont relativement peu dérangées à court terme par les activités humaines, puisqu'il s'agit souvent de parcelles en attente de construction. La prédation par les chats domestiques errants, probablement souvent nocturne, y est malheureusement impossible à éviter !



Oiseau bagué FK en 2018 et retrouvé en 2019, Stéphane GRANZOTTO



La parcelle de la ZI de Pierre Blanche de Manissieux où un couple est présent depuis très longtemps. Déjà amputée de la moitié de sa surface en 2018, deux poussins y sont nés et ont été bagués en 2018 et 4 en 2019 ; les dernières constructions ont débuté en octobre 2019.

Baguage de poussins

2018 a vu les premières poses de bagues. Cette action, appelée E1 dans le Plan de Sauvegarde, intégrée dans un programme national piloté par le Centre d'études biologiques de Chizé, sous la direction de Vincent BRETAGNOLLE et validé par le CRBPO du Muséum National d'Histoire Naturelle, s'est poursuivi en 2019 avec le baguage d'un adulte et des 30 poussins.

Chaque oiseau est muni de deux bagues métalliques du CRBPO et de deux bagues de couleur bleue avec lettres blanches visibles à distance. Des mesures biométriques sont réalisées par Arnaud LE DRU, bagueur agréé bénévole de la LPO-Rhône.



Commune	Lieu-dit	Habitat	Code	Date	Âge
Pusignan	Bois de la Réserve	Culture	CV	01/04/2019	Adulte
Genas	Revoisson	Culture	FZ	02/05/2019	Poussin
Genas	Revoisson	Culture	FS	02/05/2019	Poussin
Genas	Les Grandes Terres	Bassin	KC	17/05/2019	Poussin
Saint-Priest	Plaine de Manissieux	Friche	KF	17/05/2019	Poussin
Saint-Priest	Plaine de Manissieux	Friche	KJ	17/05/2019	Poussin
Corbas	Bassin LEOPHA	Bassin	HL	24/05/2019	Poussin
Saint-Priest	Le Carré	Friche	KH	24/05/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Bassin d'orage St-Ex	Bassin	KL	27/05/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Bassin d'orage St-Ex	Bassin	KN	27/05/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Bassin d'orage St-Ex	Bassin	KP	27/05/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Cargoport	Bassin	KT	27/05/2019	Poussin
Pusignan	Bois de la Réserve	Culture	KS	27/05/2019	Poussin
Saint-Quentin-Fallav.	La Ronta	Poste élec.	KK	27/05/2019	Poussin
Genas	Les Bouvarets	Culture	AO	07/06/2019	Poussin
Genas	Les Hayes	Culture	AP	07/06/2019	Poussin
Genas	Les Tâches	Culture	AZ	07/06/2019	Poussin
Corbas	Corbèges-et-Tâches	Friche	KV	07/06/2019	Poussin
Corbas	Corbèges-et-Tâches	Friche	AL	07/06/2019	Poussin
Corbas	Gros gravier	Friche	HC	20/06/2019	Poussin
Corbas	Gros gravier	Friche	HK	20/06/2019	Poussin
Mions	Carrière Perrier Mions	Gravière	AH	20/06/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Bassin d'orage St-Ex	Bassin	JN	04/07/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	Bassin d'orage St-Ex	Bassin	KO	04/07/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	La Garenne	Culture	HF	04/07/2019	Poussin
Colombier-Saugnieu	La Garenne	Culture	HJ	04/07/2019	Poussin
Vaulx-En-Velin	Le Machet	Culture	HN	04/07/2019	Poussin
Saint-Quentin-Fallav.	Mas du Biais	Friche	JH	04/07/2019	Poussin
St-Bonnet-De-Mure	Vérière	Gravière	AU	04/07/2019	Poussin
Saint-Priest	Plaine de Manissieux	Friche	HO	30/07/2019	Poussin
Saint-Priest	Plaine de Manissieux	Friche	HS	30/07/2019	Poussin

Un adulte a été capturé lors d'une session nocturne qui a été organisée afin de valider la méthode de la cloche, qui sera employée pour la pose des balises GPS. Cet oiseau n'a pas été revu.

En été 2019, un des poussins bagués en 2018 a été retrouvé. Il s'agit de l'oiseau bagué « FK » le 4 juillet 2018 dans un bassin de l'aéroport. En 2019, il a été trouvé nicheur à Satolas-et-Bonce, à 4 km de son lieu de naissance, ce qui est conforme au caractère philopatric de l'espèce.

Lors des rassemblements automnaux, les contrôles suivants ont pu être effectués, confortant notre hypothèse que les rassemblements sont bien constitués d'oiseaux locaux et que les nicheurs de Corbas, de Mions ou de Colombier-Saugnieu se retrouvent à Genas ou Saint-Priest.

Code	naissance	St-Priest "Le Capot"		Genas "Revoisson"		Aérodrome Lyon Bron Reprise
		1 ^{ère} obs	Dernière obs	1 ^{ère} obs	Dernière obs	
AH	Mions			10-sept		
AO	Bouvarets	16-août	26-août	20-sept	26-sept	
AP	Les Hayes	28-août	29-août			
HC	Corbas	23-sept				
HL	Corbas			14-sept		
HO	Manissieux	10-sept	29-sept	01-oct	17-oct	
HS	Manissieux	10-sept				
AL	Corbas					22-août

L'oiseau bagué AL a été retrouvé mort à l'aérodrome de Bron, suite à une collision aérienne.

Les parcelles en mesure compensatoire

Au fur et à mesure de la réalisation de projets ayant un impact sur le territoire, des mesures compensatoires en faveur de l'espèce ont été mises en place ou sont en cours de réalisation.

4 porteurs de projets ont entamé en 2019 l'aménagement de mesures avec l'accompagnement des associations LPO et APIE. 4 autres porteurs de projets ont eu une présentation du programme et 2 autres sont accompagnés dans leur démarche d'adhésion.

Les mesures compensatoires déjà réalisées, ou en cours sur le territoire, font l'objet d'une évaluation.



- **Saint-Priest La Fouillouse 12 ha (ZAC Berliet)** : pour la 1^{ère} fois cette année, un couple s'y est reproduit avec un jeune vu en juin-juillet (photo ci-dessus – Paul ADLAM). Notons qu'il y a encore 2-3 couples dans l'ancienne ZAC Berliet où les constructions n'ont pas débuté.

- **Saint-Laurent-de-Mure Forêt Charles 3,5 ha (parking Mike de l'aéroport)** : un couple a niché avec 2 œufs observés, mais sans preuve de succès.
- **Aéroport Saint-Exupéry aménagement de site 2,4 ha (voies de circulation)** : un couple avec 2 poussins, mais disparus ensuite, donc avec échec probable. Le suivi est assuré par le service du péril aviaire de l'aéroport.
- **Meyzieu Les Panettes – 2 zones entre parkings 2x1 ha (stade Aulas)** : l'arrêté préfectoral n°2012-552 prévoyait la gestion d'une zone de 2 ha aux Panettes, l'aménagement et la gestion spécifique de la parcelle BO32 (2 ha) ainsi que l'entretien de 10 ha de parcelles favorables à l'Édicnème. En 2019, seule la première zone est opérationnelle. Elle se compose de deux sites situés à proximité l'un de l'autre, dans l'enceinte des parkings du stade. Un ou deux couples y ont été notés mais sans pouvoir avoir la preuve de reproduction réussie.
- **EUREXPO et aérodrome de Bron– 3 zones 7 ha en galets et 6 ha en prairies ou cultures (accès LY12 à EUREXPO et stade)** : un couple a niché, mais sans succès dans la parcelle en gravier au nord de l'aérodrome. L'accès par des personnes malveillantes ou ignorantes est encore possible. Un couple est présent dans la grande parcelle AU3 le long de l'aérodrome, mais la végétation adventice empêche l'observation de la nidification. Notons que cette zone a été débroussaillée durant l'hiver 2019-2020. Mais il faut y prévoir une barrière et/ou une signalisation limitant l'accès aux voisins accompagnés de leur chien. La parcelle dite « *in situ* » n'a pas été occupée et semble envahie par la renouée et fréquentée par des chiens et des gamins !
- **Site du « 6 Park »** : La parcelle se trouve sur une zone agricole au lieu-dit la Fouillouse, à Saint-Priest. En 2019, les travaux d'aménagement étaient prévus pour débuter au printemps, mais au vu de l'impact sur les espèces nichant en milieu agricole, la réalisation a été reportée au mois de septembre 2019.
- **Site PN11 – Déviation RD147** : La réalisation de cette déviation à St-Pierre-de-Chandieu, sous la maîtrise d'œuvre du département, a entraîné l'aménagement d'une parcelle compensatoire pour l'Édicnème. Il s'agit de la première mesure réalisée d'après les préconisations du plan de sauvegarde. D'une surface d'un ha, elle comprend 5000 m² de galets et 5000 m² de pelouses rases. Un couple s'est cantonné sur la zone, mais sans preuve de nidification, quoique celle-ci soit probable.
- **Village de marques de Villefontaine (Isère)** : la parcelle est encore trop végétalisée limitant son attractivité. Un ou deux oiseaux ont été observés, mais sans reproduction avérée.
- **ZAC Pierre Blanche (Manissieux)** : le terrain de compensation de la ZAC a été mis en place au mois de juin 2019. Elle est située dans une zone en friche de Saint-Priest, en bordure de zone d'activités, au sud de l'aéroport de Bron. La zone correspond aux prescriptions du plan, avec une surface de 1 ha composée pour partie de galets et de zones herbacées rases.
- Le projet **de zones d'activités de Corbèges-et-Taches**, à Corbas, est entré dans sa phase de construction en 2019. La friche intra urbaine d'une surface de 28 ha accueillait régulièrement un à deux couples au cours des années précédentes. Les mesures comprennent deux zones d'un hectare chacune. La première zone située dans le périmètre du projet a été mise en place en 2019, tandis que la deuxième, prévue pour être implantée dans une zone agricole de Jonage, n'a pas encore été créée. Un couple a niché avec succès dans la friche, malgré le début des travaux, après la mise en protection du nid.
- La création du site lié au projet du **Multipole de Décines-Charpieu** a débuté en décembre 2019, avec les travaux préparatoires de défrichage de la parcelle. Les travaux se poursuivent en janvier et février 2020.

Ces parcelles n'accueillent pas autant de couples nicheurs qu'espéré. Le suivi des mesures compensatoires a concerné 11 sites existants (pour 14 parcelles) ou en cours de création en 2019. Sur ce total, 7 sites étaient déjà opérationnels au début de la saison de nidification. Tous les sites ont accueilli au moins un couple et la plupart ont vu au moins une tentative de nidification. L'année 2019 est particulière, avec pour la première fois un succès de reproduction et un deuxième probable. Le bilan est plus positif que les années précédentes, car aucune réussite n'avait été constatée jusqu'à

présent. Mais le constat déjà formulé les années précédentes (résultats obtenus insuffisants par rapport aux surfaces mobilisées) reste valide. L'entretien de la végétation reste essentiel pour maintenir l'attractivité des sites. Le dérangement reste un problème récurrent sur plusieurs sites.



Parcelle compensatoire de Chassieu, près de l'aérodrome de Bron, avril 2018, D. TISSIER

Les carrières de la plaine d'Heyrieux

Les 7 exploitations de la plaine d'Heyrieux, à Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Bonnet-de-Mure et Saint-Laurent-de-Mure, mettent toutes en place des actions comprenant le suivi et la protection des nichées, et pour certaines, la création de zones temporaires de nidification. En 2019, les différents suivis menés sur la zone ont permis de localiser 5 couples, dont 2 au moins ont réussi leur reproduction.

La carrière de Mions

Située entre l'A46 et le bourg de Mions, cette carrière, déjà exploitée bien avant le début du plan, accueille régulièrement plusieurs couples d'œdicnèmes. En 2019, deux couples ont été vus, dont un avec succès sur un des secteurs décapés en attente d'exploitation.

La carrière de Croix des Évessays (Colombier-Saugnieu)

Cette carrière, située entre le hameau de Saugnieu et l'A432, est maintenant dans sa phase d'exploitation. Aucun milieu favorable à la reproduction n'existait en 2019 et aucun couple ne s'est reproduit.

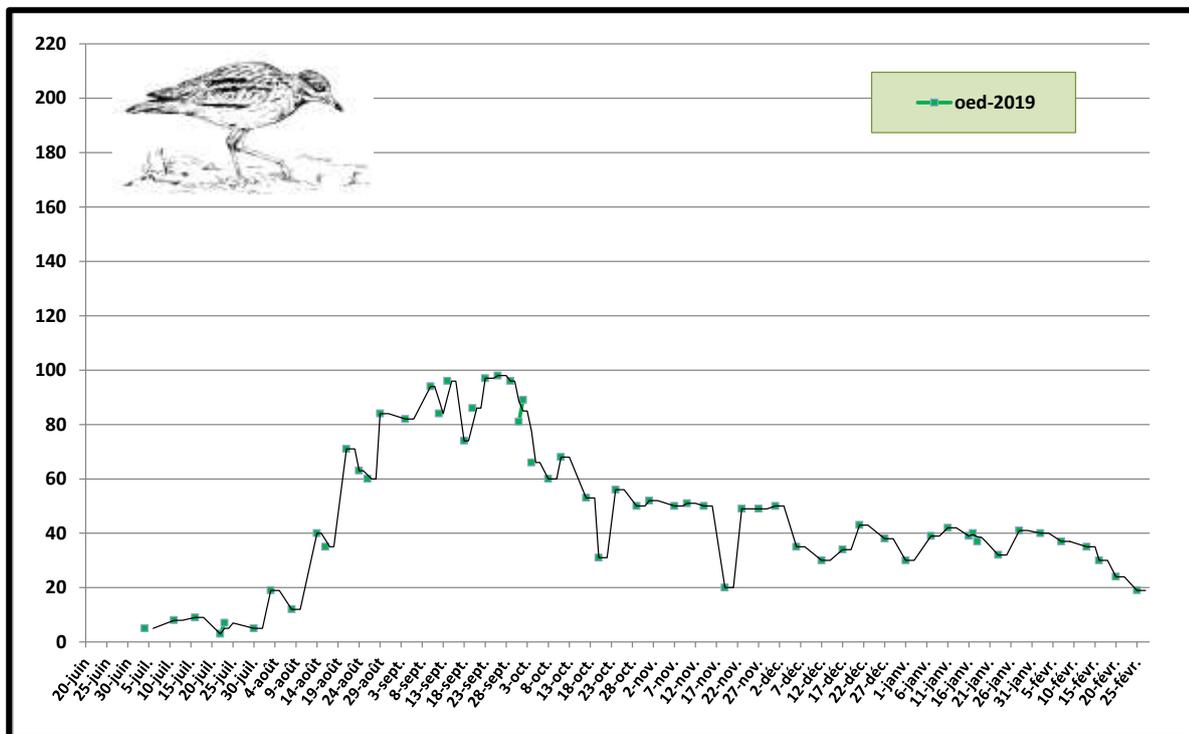
Rassemblements postnuptiaux

Enfin, la dernière partie du suivi 2019 a été consacrée aux **regroupements postnuptiaux**, en particulier celui de Saint-Priest. **Ce site est à préserver absolument. Son classement actuel en AU ne permet pas de garantir sa préservation à long terme.**

Le rassemblement du Capot, entre la rue du Capot et la rue Clémenceau, est le plus important du territoire. Cependant en 2019, les effectifs ont été particulièrement faibles, avec un maximum de 72 individus seulement le 29 août, le site étant vite délaissé du fait d'un traitement herbicide, puis d'une végétation d'engrais vert en ray-grass très peu favorable à l'espèce. Le site voisin (rue des Alpes) de la plaine de Manissieux, souvent utilisé par le passé, n'a été que très peu fréquenté en 2019, le maïs n'y

ayant été coupé que très tardivement. A noter que les parcelles de substitution, découvertes en 2016 à Mi-Plaine et dans un bassin et deux champs au sud du centre de Genas, ont été très peu utilisées. Les oiseaux se sont rassemblés dans une parcelle agricole de Reconfranches (Genas) à 1,7 km du Capot, puis, dès que le maïs y a été coupé, vers le 10 octobre, dans un chaume de 9,47 ha à Revoisson (Genas), situé juste à côté.

Le graphe ci-dessous additionne les oiseaux de Saint-Priest et de Genas.



Graphique n°2 : évolution du nombre d'Édicnèmes aux rassemblements du Capot et de Genas en 2019

Le pic habituel de fin septembre et début octobre n'apparaît pas, comme étété. Si l'on fait abstraction de quelques artefacts comme, par exemple, un dérangement par des chasseurs le 20 octobre, la courbe est assez régulière. Mais l'effectif ne dépasse pas la centaine, ce qui laisse penser qu'un groupe d'au moins une cinquantaine d'oiseaux est parti dès la mi-septembre, sans raison apparente pour les observateurs. Une recherche dans les zones voisines n'a rien donné.

Mais ce qu'on retiendra principalement, c'est que la courbe se poursuit tout l'hiver, avec un effectif d'une cinquantaine d'oiseaux de mi-octobre jusqu'au tout début de décembre, puis d'une quarantaine (35-41, un comptage maximal à 43) de début décembre à mi-février !

La température n'a jamais été très froide, malgré quelques gelées et givres nocturnes et un peu de neige, vite fondue, le 15 novembre. Les valeurs relevées lors des comptages, réalisés tous en matinée, approximativement de 8h à 11h30, ont varié de -2°C à 9°C.

Plus de détails sur **cet hivernage** dans l'article récemment publié dans *l'Effraie* n°50 (TISSIER 2020).

Le bassin d'orage de Saint-Exupéry a accueilli un petit groupe en août, maxi de 25.

Côté Isère, aucun rassemblement n'a été observé.

En conclusion

La prospection de terrain 2019 a été menée avec succès, le nombre de couples trouvés en 2019 est de 111, au lieu de 88 en 2018, 91 en 2017 et de 89 en 2016. Le taux de réussite des nichées est correct.

Les couples nicheurs bénéficient de zones agricoles encore nombreuses et très favorables, mais la consommation d'espaces agricoles se poursuit. D'autres couples s'accrochent à des sites qui sont aujourd'hui de plus en plus enclavés au milieu de constructions diverses et très menacés de disparition. Les carrières et bassins de rétention d'eaux restent des milieux précieux pour l'espèce.

Pour la première fois, un, voire deux, sites de compensation, parmi les 11 existants, ont vu un succès de reproduction. Ceci est encourageant, les couples, très fidèles à leur lieu de nidification, s'adapteront probablement de plus en plus à ces nouveaux terrains.

Le Plan de Sauvegarde mis en œuvre depuis 2015 semble porter ses fruits et permet le maintien d'une population d'Oedicnèmes criards viable et pérenne. Ceci grâce aux efforts de tous les participants, au sein des organismes parties prenantes et aux nombreuses heures de suivi de terrain.

Bibliographie

- **ADLAM P., BOURGOGNE V. & TISSIER D. (2017).** Plan de sauvegarde de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans le Rhône : résumé du rapport annuel 2017. *L'Effraie* n°47 : 15-22. LPO Rhône, Lyon.
- **ADLAM P., HUGON M., D'ADAMO C. & LIENARD F. (2015).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2015.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., HUGON M., D'ADAMO C. & LIENARD F. (2016).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2016.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., SILLON-HUGON M. & D'ADAMO C. (2017).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2017.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., SILLON-HUGON M. & D'ADAMO C. (2018).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2018.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **ADLAM P., HUGON M. & D'ADAMO C. (2019).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2019.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **BOURGOGNE V. & TISSIER D. (2017).** Détermination de l'âge des poussins d'Oedicnèmes criards, identification des juvéniles et dimorphisme sexuel. *L'Effraie* n°44 : 15-40. LPO Rhône, Lyon.
- **GREEN R.E. & GRIFFITHS G.H. (1994).** Use of preferred nesting habitat by stone curlews *Burhinus oedicnemus* in relation to vegetation structure. *J. Zool. Lond.* 233 : 457-471.
- **LE COMTE L. & TISSIER D. (2017).** Premières preuves de deux reproductions successives réussies d'un couple d'Oedicnèmes criards dans le département du Rhône. *L'Effraie* n°44 : 9-13. LPO Rhône, Lyon.
- **LE DRU A., BOURGOGNE V. & ADLAM P. (2017).** Premiers poussins d'Oedicnèmes criards bagués à Lyon Métropole. *L'Effraie* n°48 : 62-69. LPO Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2006).** Répartition de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans le Rhône. *L'Effraie* n°19 : 7-22. CORA-Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2015a).** Le rassemblement d'Oedicnèmes criards de Saint-Priest (Rhône) en 2014. *L'Effraie* n°38 : 9-13. LPO Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2015b).** Note sur de curieuses observations d'un groupe d'Oedicnèmes criards en période de nidification. *L'Effraie* n°39 : 11-20. LPO Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2017).** Nidification de l'Oedicnème criard dans des bassins de rétention d'eau en région lyonnaise. *Ornithos* 24-5, 272-277.
- **TISSIER D. (2020).** Hivernage d'un groupe d'Oedicnèmes criards dans le Grand Est lyonnais en 2019-20. *L'Effraie* n°50 : 18-26. LPO Rhône, Lyon.
- **VAUGHAN R. & VAUGHAN-JENNINGS N. (2005).** *The Stone Curlew Burhinus oedicnemus.* Isabelline Books, Falmouth.